

DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le quatorze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mr DAIGNOT Bernard (procuration à Mr ROBIN), Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mme ROUGET), Mme BLOT Séverine et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mme BOUAOUIT Geneviève

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2012 / 0109 ELODIE

Le Maire fait part de l'avancement du dossier :

- Le Maire a envoyé au Tribunal Administratif une réponse à une réplique des exposants déposée auprès du Tribunal, après le mémoire en réponse envoyé par la Commune. Cette réplique reprenait exactement le même argumentaire que celui de la requête initiale. Les deux documents sont disponibles en mairie.

- Un dossier de présentation de l'Association à créer pour l'animation future de l'Espace Elodie a été préparé par le Maire en concertation avec le Président de la CCSN : le Maire donne le détail du budget prévisionnel de l'Association qui se monte à 88 000 € de charges et 93 000 € de produits, dont 5 000 € en provenance du budget de la Commune.

- Le permis de construire devrait arriver en Mairie le 17 septembre 2012 et être déposé par le Maire dans la semaine au service compétant de la DDT.

- Le PC est signé par le Groupement d'architectes WARNANT/DAUBER, qui a été retenu par Nièvre Aménagement à l'issue de la consultation lancée en juillet pour choisir l'architecte d'exécution (trois architectes ont été consultés ; l'un n'a pas répondu ; le Groupement WARNANT / DAUBER, moins disant, a été retenu). Le Maire rappelle au Conseil que le Cabinet WARNANT avait rencontré des difficultés avec son assureur, qui l'ont obligé à s'associer avec le Cabinet DAUBER, son partenaire dans de nombreuses opérations depuis de très nombreuses années.

- Le décompte définitif des prestations du Cabinet WARNANT, dont le contrat sera arrêté après le dépôt du permis de construire, s'élève à 16 405 € HT pour toute la phase études jusqu'au permis de construire.

- En attendant la désignation (après consultation) de l'assistant à Maitrise d'ouvrage, pour la phase exécution, il a fallu confier à Nièvre Aménagement un petit contrat d'assistance (4000 € signé pendant l'été par le Maire au nom du Groupement de Commandes CCSN/Commune) pour assurer les prestations de l'achèvement du contrat initial d'ABW, la

consultation du choix du nouveau Maître d'œuvre de la phase d'exécution, le dépôt du permis de construire et la préparation de la consultation des entreprises.

- Un pas supplémentaire dans le montage financier d'ELODIE a été franchi par l'accord du Conseil Général sur l'enveloppe des 236 000 € demandés par la CCSN au titre du FDT (fonds de développement des territoires), dont une partie (100 000 € ? 60 000 € ?) devrait être affectée au projet ELODIE.

- La décision d'un éventuel financement de la Région sera prise en octobre. Le Maire rencontrera d'ici là le Vice-Président pour évoquer le dossier.

- Trois lettres de soutien et participation de la MCNN (douze à quinze spectacles pour 40 000 €), du Conservatoire de Musique et des Z'accros d'ma rue, ont été reçues pour conforter le volet « Animation » du dossier.

- Lors de la discussion avec ABW, pour les honoraires de la phase exécution, un rabais notable a pu être obtenu : au total les honoraires pour cette phase ont été évalués à 88 965 € HT, soit 10,8 % du montant des travaux. En ajoutant les 16 000 € de la phase études, on arrive à environ 12,8 %, ce qui est dans la fourchette haute des prix du marché, et très inférieur au contrat initial.

- Les honoraires réservés au futur AMO ont été également limités à 1 500 €, ce qui est assez raisonnable (1 000 € / mois environ).

Le Conseil Municipal valide toutes les dispositions prises depuis le dernier Conseil Municipal et mandate le Maire pour poursuivre les démarches relatives au plan de financement, au permis et à la consultation des entreprises, ainsi que le choix du groupement d'architectes DAUBER / WARNANT pour la phase exécutoire et la signature du contrat intermédiaire d'AMO de 4 000 € HT avec NIEVRE AMENAGEMENT.

2012 / 0110 PYLONE DU CARNAT

Le Maire fait part au Conseil de son récent entretien avec NIVERLAN, qui d'une part confirme ne pas avoir l'utilisation du pylône dans un avenir prévisible, et d'autre part ne pense pas que le nouvel opérateur « Free » sera intéressé par l'utilisation du pylône (il utilise les infrastructures d' « Orange » et ne s'intéresse qu'aux territoires urbains denses).

Le Maire propose donc au Conseil

- de résilier dès maintenant le contrat de location du terrain du pylône avec la famille MICHOT (6 mois avant le 31 mai 2013)

- de procéder au démontage du pylône

- de négocier avec la famille MICHOT le maintien du massif en le recouvrant de terre végétale.

Deux devis pour le démontage ont été reçus de la Société CAMUSAT (5 250 € + 875 € + 975 €) et de l'entreprise DESMARD (4 000 € avec apprt de terre végétale et nivelage).

Le Conseil valide la résiliation immédiate du bail « MICHOT » mais demande qu'une consultation ouverte soit organisée pour le démontage (ou plutôt la simple démolition) du pylône, qui peut notamment être réalisée par un agriculteur voisin (avec l'accord du locataire à obtenir préalablement).

2012 / 0111 TRAVAUX

- Travaux Ecole : ils sont pour l'essentiel réalisés à l'exception des déplacements d'extincteurs (qui devraient être demandés à la société de maintenance spécialisée), de l'armoire (en cours de commande) et du remplacement de la moquette et du liège dans l'escalier (cf. devis SALMAIN)

- Placard « association Gym pour Tous » salle des Varennes : il est en commande, mais son installation pose un problème de place ...
- Devis reçu de l'entreprise SALMAIN pour l'escalier de l'Ecole : demander deux autres devis (CAILLOT et COUTURE)
- Terrain pétanque : devis reçu de l'entreprise DESMARD ; le Conseil souhaite recevoir deux autres devis (EIFFAGE et SIMONNET)
- Hydrelec : devis reçu (concernant la station de traitement) pour un débitmètre et un système de télégestion par satellite pour auto surveillance (coût 4 990 € HT). Il s'agit sans doute d'une initiative du cantonnier en charge de la station (à vérifier auprès du 1^{er} adjoint et de M. COLOCCI). A priori pas d'urgence car c'est un investissement "de confort" !!! Donc à voir au budget 2013.
- Redorure des noms du monument aux morts du cimetière : commande passée à Mr THAUSE, qui devrait faire le travail avant le 11 novembre.
- Eglise (ravalement du chevet) : en attente entreprise DAGOIS.
- Voirie communale : toujours en attente démarrage de l'entreprise COLAS (avant l'hiver !!).

2012 / 0112 VOIRIE INTERCOMMUNALE

- La partie ouest de la boucle de l'Usage a été réalisée par TRACYL cet été.
- Une visite sur le terrain a été organisée avec la Communauté de Communes du Sud Nivernais et la SAFEGE (son conseil technique).
- La partie est de la boucle sera réalisée en 2013 en même temps que la reprise de la VC 1 à la Mouille, dans le cadre du programme spécial en cours d'inventaire par la CCSN (la partie nord de la boucle faisant partie d'un arbitrage final non encore acquis à ce jour).
- La place de l'Eglise fera l'objet d'un aménagement léger (récupération des eaux pluviales, bordures basses, et traitement de surface en gravillons).
- La place du marronnier sera traitée en matérialisant au sol une séparation claire de la circulation automobile et de deux parking aménagés avec un petit traitement paysager (haies basses, petits massifs).
- Une réunion sera organisée avec la bureau SAFEGE pour voir si une autre solution privilégiant une orientation médiane sur une voie unique regroupant les deux flux actuels ne serait pas préférable.
- Un petit aménagement du trottoir de l'espace numérique est également envisagé.
- Au total, le montant des travaux évalués pour la Commune de Sougy par la SAFEGE se monte à 116 882 € HT sur un total pour l'intercommunalité (sauf Lucenay-les-Aix et Decize) de 547 338 € HT.

2012/0113 ENP / CYBERBASE

Le Maire fait part au Conseil de la décision du Conseil Général de créer à Sougy un « Centre de ressources numérique départemental » (cinq autres centres étant créés à Magny-Cours, Luzy, Lormes, Clamecy et La Charité).

Cette "heureuse" décision prise - enfin ! - après des démarches répétées du Maire depuis plusieurs années, tient compte de l'ergonomie idéale du site de l'ENP de Sougy, de la qualité de son équipement et de la permanence de son animation.

Cette décision s'inscrit surtout dans la nouvelle stratégie départementale du développement des usages numériques et de réorganisation du réseau des cyber bases (qui deviendront des « kiosques »).

Un responsable, pris en charge par le Conseil Général, devrait s'installer à mi-temps à Sougy, avec un rôle d'accueil et d'orientation (professionnels, PME et TPE, télétravailleurs, Associations) pour les publics à la recherche d'accompagnements spécifiques et les porteurs

de projets de mise en place de modernisation et développement de leurs organisations en matière de TIC : sites internet, E-commerce et E-tourisme, sécurité informatique, téléphone internet, logiciels métiers, aide à la rédaction des cahiers des charges, à la lecture des devis, à la recherche de financements, etc ...

Les activités actuelles de la cyber base (devenue kiosque) en matière de formation de base et de vulgarisation des outils classiques en direction du grand public seront bien-sûr maintenues et resteront confiées à l'actuelle animatrice (qui pourra ponctuellement participer au centre de ressources et valoriser ainsi son parcours professionnel personnel).

2012 / 0114 TOITURE BUNGALOW ECOLE

Le Conseil donne son accord à la mise en place par les cantonniers de tôles métalliques de protection de la toiture du chalet de la cour de l'école, fournies par l'entreprise BOUILLET pour un montant de 700,99 € HT.

2012 / 0115 DEGAT DES EAUX

Le Conseil donne son accord au devis de l'entreprise SALMAIN de 833,25 € HT pour la réparation du plafond de la salle du Conseil, suite à la fuite d'eau à l'étage.

2012 / 0116 JOURNEE THEMATIQUE CDC

Le Conseil donne son accord à la prise en charge des frais de transport (train Paris + taxis aller – retour) et d'hôtel pour la participation de Karine FALLET à la « Journée thématique cyber bases » organisée par la CDC le 3 décembre 2012 (coût prévisionnel 200 €).

2012 / 0117 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

- Le Conseil Général a donné son accord pour accorder à la CCSN une enveloppe de 238 600 € de crédit au titre du FDT (Fonds de Développement Territorial). Il reste à constituer « un comité de territoire » et à définir les fiches actions des projets à financer parmi lesquels figurera, comme prévu, le projet ELODIE.

- L'exploitation du Stade Nautique a été un succès (153 000 € de chiffre d'affaires dont 54 pour le restaurant, 58 pour le bar, 21 pour les glaces et 17 pour les jeux). La qualité du temps et les nouveaux jeux d'eau ont aidé à ce bon résultat.

Des améliorations restent à faire : formule grill + table hôte ?, terrasse à revoir, gestion de l'attente, difficultés "moules" pour les groupes, taille de la cuisine, horaires bar/restaurant, ...

- Au port, l'hôtel et les gîtes ont eu une fréquentation satisfaisante conforme aux objectifs. Le restaurant (200 000 € de chiffres d'affaire à fin août) a une activité très supérieure aux prévisions, avec une fréquentation forte de Decizois (80 %) et une clientèle en cours de fidélisation.

Au total l'activité sur l'ensemble du Port correspond à 17 postes en temps plein à l'année.

- L'OTD a vu ses visites physiques baisser (1 500 environ) mais les visites sur son site ont été très nombreuses (20 000 depuis le début de la saison).

- Le programme de Jonction III se précise (grand halle, centre de télé-travail, espaces vente directe, ...)

- Le projet de cogénération (chaleur + électricité), associé à une fabrique de pellets industriels et à des serres horticoles, avance (cf. article Journal du Centre). Les promoteurs / financiers sont sérieux et compétents, ainsi que le groupe commercial devant écouler la production. Le site industriel est disponible et sa localisation semble favorable. A suivre...

- Plusieurs projets d'installation d'artisans / industriels sur le Four à Chaux sont sur le point d'aboutir.

- Intercommunalité : le feuillet de l'élargissement envisagé par la CCSN à la Communauté de Dornes continue... avec les déclarations intempestives des uns et des autres, et surtout des positions assez incohérentes des élus de la dite Communauté, dont les avis divergent notablement... !

2012 / 0118 DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil donne son accord à la décision modificative suivante du budget

- | | |
|---|-----------|
| - Programme 76 « ECOLE », article 2183 | + 1 200 € |
| - Programme 130 « extension réseau », article 21538 | + 2 200 € |
| - Programme 185 « ELODIE », article 2313 | - 3 400 € |

2012 / 0119 UFC QUE CHOISIR

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention financière en faveur de « UFC QUE CHOISIR ».

2012 / 0120 VENTE PIZZAS

Le Conseil donne son accord pour que M. GAMRACY bénéficie d'un emplacement pour la vente ambulante de pizzas, avec une réserve : la vente ne sera autorisée que le mardi, le jeudi ou le vendredi.

2012 / 0121 MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL SECRETARIAT DE MAIRIE

Compte tenu de la charge de travail du secrétariat de Mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine par délibération du 11 février 2000, à 35 heures par semaine, soit à temps complet, à compter du 01^{er} octobre 2012.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE à l'unanimité des membres présents:

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2012 / 0122 SIOM

- Trois nouvelles satisfaisantes :

- l'insertion de la nouvelle Directrice (« chargée de mission ») est difficile avec le personnel administratif (comme prévu) mais se passe très bien avec tout le personnel technique

- la personne chargée de la comptabilité (qui assure en fait la direction du SIOM dans des conditions extrêmement critiquables) quittera le SIOM fin septembre (retour au CNFPT dont elle était détachée)

- le bureau de la nouvelle Directrice est opérationnel et ses conditions matérielles de travail sont enfin convenables.

• Il reste bien sûr de nombreuses autres actions à réaliser pour améliorer la productivité de l'équipe, réduire les coûts et gaspillages, optimiser les moyens actuels :

- travaux d'extension bureaux (avant-projet / DCE et estimation en cours GUILLET)
- ambassade du tri (revoir avec le SIEEEN)
- achat nouveau camion benne bi compartimenté (remplacement de l'occasion récente)
- réaménagement de l'équipe administrative (-1)
- recrutement d'un comptable à mi-temps
- installation tachymètres.

2012 / 0123 CANTONNIERS

Les interventions identifiées sont les suivantes :

- WC publics place de l'Eglise : en attente du croquis du 1er Adjoint
- enrobé à froid pour interventions ponctuelles sur la voirie : à organiser avec la CCSN
- nettoyage promenade du Gour : à intégrer dans le planning des cantonniers de la CCSN
- élagage des haies route du Cloître : à voir avec riverains
- fossé route du manège : à continuer
- guirlandes de Noël : en cours réparation
- affiches noms secouristes : à faire (et relancer l'organisation du stage premiers secours + défibrillateur).

2012 / 0124 SOUGY ECOUTE

Il est revenu de la réunion Sougy Ecoute les points suivants :

- Poursuite du curage du fossé du manège à prolonger
- Fossés VC1 à curer (notamment chez Mmes SUGIN, GAUTRON et ROLLOT), voir aussi M. GRANDJEAN pour qu'il dégage la tête d'aqueduc (barreaux) qui retient les eaux pluviales
- Améliorer le revêtement de la route du Manège (à voir au budget 2013)
- Raquette ½ tour en bord de Loire à Tinte (trous à boucher)
- Chats semi sauvages : la Commune achètera un piège pour le prêter aux habitants, afin qu'ils les capturent et les emmènent au refuge.
- Voir avec le SIOM la distribution des sacs poubelle, à refaire si possible en mairie ?
- Voir avec le SIOM l'attribution d'urgence des containers collectifs prévus.
- Abri en tôle de M. BOILEAU contre la propriété M. RISPAL : voir si possibilité d'améliorer la situation...
- Trou sur la route du cimetière : il est bouché !
- Panneau Tinte sur la départementale : toujours pas reposé.

En conclusion :

Une visite de l'ensemble du réseau de la voirie et des fossés sera organisée, pour définir un programme d'intervention des cantonniers avant l'hiver. Il convient que, lors de l'instruction des permis de construire, l'écoulement futur des eaux pluviales soit systématiquement examiné, particulièrement pour les logements en contrebas de la voirie communale.

2012 / 0125 LOCATION SALLE DES VARENNES

Le Conseil donne son accord pour que la salle des Varennes soit louée un samedi au « Comité Départemental pour l'entraînement physique dans le monde moderne » à un tarif exceptionnel de 60 € (sous réserve que la salle ne puisse pas être louée à plein tarif ce jour-là). Le tarif est notamment consenti car la personne qui anime les séances de « Gym pour Tous » est pressentie également pour animer le relai assistantes maternelles qui sera installé dans l'ELODIE en partenariat avec le Centre Socio Culturel des Platanes.

2012 / 0126 RESTAURANT ROYAL RABAT

Le Maire a pris contact avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour aider à trouver, en concertation avec l'exploitant actuel, une solution à la reprise éventuelle du restaurant ROYAL RABAT (qui n'a pas à ce jour de caractère d'urgence).

2012 / 0127 CANTINE SCOLAIRE

Les contacts pris avec la Commune de St-Léger-des-Vignes font apparaître que la livraison de repas ne sera possible avant plusieurs mois (autorisation en attente de ... Bruxelles !). La Commune continuera donc à s'approvisionner chez SOGIREST dans les conditions définies au précédent Conseil.

2012 / 0128 LOGEMENT PINSON

Mr et Mme LIORET souhaite toujours que la Commune agrandisse son logement. La Commune reste hésitante, même pour la version simple d'agrandissement (une pièce à rez de chaussée : 16 m² pour 25 000 €) car le principe de ce logement "social" est d'aider un jeune couple avec un loyer minimal. Le Maire reprendra contact avec M. LIORET pour l'inciter à trouver une autre solution (et notamment l'acquisition d'un logement, avec des taux bancaires actuellement assez bas).

QUESTIONS DIVERSES

- Télescopage Marché de Noël / Téléthon : à priori une solution sera trouvée pour que les deux manifestations se déroulent le même jour.
- Stationnement de matériel route de la Loire : a priori l'autorisation sera reconduite jusqu'au 15 octobre (travaux toiture).
- Arrêté Préfectoral sur le transport de bois ronds : le Préfet a reconduit les dispositions antérieures (pour Sougy uniquement la VC4).
- SPANC : 5 nouvelles mises en demeures ont été notifiées à des habitants pour réaliser des travaux d'amélioration de leurs installations individuelles d'assainissement. Le SPANC doit passer chez tous les habitants dans les mois à venir... !
- Usage de l'eau : Sougy est classée en zone « vigilance », donc sans limite particulière.
- Dotation des sacs de collecte sélective : elle sera organisée par le SIOM le 14 février 2013 en salle du Conseil à Sougy.
- Eclairage public de la zone d'activité de Tinte : la CCSN finalise l'installation du compteur (travaux déjà réalisés sur les réverbères). L'éclairage nocturne (toute la nuit) permettra peut-être de limiter les vols actuellement constatés.
- Litige GRISARD / TREFFEL : courrier de "modération" envoyé par le Maire.
- Accord du Conseil Général pour l'aide sociale relative à l'hébergement de M. OSBERY à l'EHPAD.

- Château de Rosières : le Préfet a accordé au nouveau propriétaire le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion de l'ancien propriétaire : à suivre...
- Baux pour les logements de Mme GUILLAUME et Mme PERIOT : ils ont été signés par le Maire chez Me JOURDIER.
- S. de Sousa : son arrêt de travail a été reconduit jusqu'à fin septembre par la médecine du travail, et elle reprendra début octobre avec un mi-temps thérapeutique pour 6 mois.
- Délaissé RD Creux : intervention faite à la demande de Loire Vivante, auprès de D. PORADA pour supprimer les dépôts sauvages sur le délaissé de la RD qui lui appartient à Creux.
- Listes électorales : accord de la Préfecture pour reconduction des délégués : L. PORADA titulaire et R. BRISSON suppléant.
- Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale : les conseillers sont invités à diffuser l'information sur les thèmes abordés (sexualité, grossesse, conseil conjugal) lors de prises en charge confidentielles et gratuites.
- FPIC (Fonds péréquation Intercommunal) : confirmation par la Préfecture du prélèvement de 2 461 €, qui sera progressivement quadruplé...
- Mme CHEVALIER : visite par le Maire du logement entièrement réhabilité.
- Commission de classement des propriétés privées : elle s'est réunie et a procédé aux rectifications habituelles sur l'usage réel des logements.
- Circulaire CNAF sur les prestations obligatoires des Communes aux crèches / garderies : sans objet car la Commune prend déjà en charge l'intégralité de ces prestations (toilette, goûter, ...)
- Qualité de l'eau : l'eau distribuée par le SIAEPA a respecté les limites et références fixées dans le code de Santé publique.
- Portrait du Président : il est désormais affiché en Mairie (Salle du Conseil).
- Défibrillateur : voir signalétique (responsabilité) + stage, dans le cadre de la responsabilité des élus.
- RSS : toujours en sommeil ...
- Statistiques DCCL : l'effort fiscal de la strate est de 0,96 et celui de Sougy 0,78 ; le potentiel fiscal de la strate est de 645 € / habitant et le potentiel de Sougy est de 1 115 € / habitant (données brutes du tableau consultable en mairie). Superficie de la Commune : 3 292 ha., population DGF : 661, voirie : 13 365 m, logements : 307.
- Cession 2 terrains à M. BRUN : courrier fait par le Maire, en attente de réponse.
- SCI le BOURG : courrier fait à M. VANDERSCHULDEN au sujet de ses relations avec M. CHAIX.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

Délibérations numérotées 2012 / 109 à 2012 / 128

Mr GAUTHERON François

Mme BLASZCZYK Josiane

Mr DESMARD Olivier

Mr JEANDAUX Christophe

Mme ROUGET Nathalie

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme PICARD Sylvie

Mme BOUAOUIT Geneviève

Mr OYON Jean-Louis

Mr MILLEROT Emmanuel